



Lettre d'information N°82 - 15 octobre 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

A la Une cette semaine

Déductions fiscales, crédits d'impôt, dégrèvement sur la TFPNB : plusieurs dispositions du projet de loi de Finances pour 2027 méritent l'attention des exploitants. Leur sort se jouera au fil des débats parlementaires.



A la une

Le projet de LF 2027 : Les débats sur le projet de loi de Finances 2027 s'ouvrent à l'Assemblée nationale. Le texte prévoit quelques dispositions agricoles. Tour d'horizon des principales mesures fiscales envisagées.

Le gouvernement annonce un plan de relance agricole : Le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a dévoilé, ce jeudi 15 octobre 2026, les contours d'un nouveau plan de relance agricole, qui doit être intégré au budget 2027. Doté d'une enveloppe comprise entre 500 et 700 millions d'euros, il viendra compléter le plan d'urgence déjà engagé pour soutenir le secteur, après une année marquée par des épisodes de canicule historiques.

Dans le reste de l'actualité

Carburant : Du 1er novembre 2026 au 31 janvier 2027, TotalEnergies accordera une remise de 20 centimes par litre de gazole non routier (GNR) aux agriculteurs. Cette

réduction s'inscrit dans le cadre de la libération de stocks stratégiques de carburants.

Retraite des élus locaux : A compter du 1er janvier 2027, certains élus locaux pourront bénéficier d'une majoration de durée d'assurance vieillesse, applicable à la retraite de base des non-salariés agricoles. Les modalités ont fait l'objet d'un décret n°2026-948 du 12 octobre 2026.

Renouvellement forestier : Le décret n°2026-937 du 8 octobre 2026 précise les conditions d'attribution des aides au renouvellement forestier. Il prévoit notamment des critères de diversification des plantations, des taux de financement différenciés et des bonifications pour certaines situations.

Flavescence dorée : Une consultation publique est ouverte sur le projet d'arrêté destiné à abroger et remplacer celui du 27 avril 2021 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son agent vecteur. Le texte vise à mettre la réglementation française en conformité avec le droit européen et à adapter les mesures de lutte aux situations sanitaires locales.

Santé animal : A l'issue des Assises du sanitaire animal, la ministre de l'Agriculture a présenté les orientations visant à renforcer la prévention des maladies animales. Au programme : une gouvernance simplifiée, une répartition clarifiée des responsabilités entre l'Etat et les professionnels et la création de programmes sanitaires d'intérêt collectif (PSIC).

Elevages de porcs et de volailles : La Commission européenne a adopté de nouvelles conditions d'exploitation pour les élevages de porcs et de volailles soumis à la directive sur les émissions industrielles et d'élevage. L'objectif est de réduire les émissions polluantes tout en allégeant les démarches administratives des exploitants.